



Bibliographie

D. Carré, N. Gallus, G. Hiernaux e.a., « Droit des personnes et des familles - Chroniques de jurisprudence 2011-2016 ». — Coll. Les dossiers du *Journal des tribunaux*, n° 107, Bruxelles, Larcier, 2018, 752 pages.

Est-il possible de brasser en 752 pages l'état de la jurisprudence belge et internationale en droit des personnes et des familles s'étalant de 2011 à 2016 sans rien concéder à la qualité ? C'est à cette exigeante entreprise que se sont attelés les six auteurs, issus tant de l'ULB que de l'UCLouvain et de l'UNamur. L'ouvrage se veut englobant, mêlant académiques et avocats-collaborateurs scientifiques, mais également pratique et transversal. Cette nouvelle édition de la chronique, caractérisée par son aspect descriptif de points de matière précis, simplifie, sans contester, la vie des juristes praticiens et théoriciens du droit des personnes et des familles par la palette des savoirs qu'elle rassemble.

Sans trop d'introduction, si ce n'est la quatrième de couverture, le recueil nous plonge directement dans le vif du sujet, à savoir : l'état de la jurisprudence familiale, et de la législation lui étant associée, sur une période de cinq ans débutant en 2011. L'ouvrage, subdivisé en onze parties, vise successivement l'ensemble des matières du droit des personnes et des familles, à savoir la personnalité (I), le mariage (II), le divorce et la séparation de corps (III), la vie commune hors mariage (IV), la filiation (V), l'adoption en droit interne (VI), l'autorité parentale, l'hébergement et les relations personnelles (VII), les aliments (VIII), le droit international privé (IX), les incapables (X) et les modes alternatifs de résolution des conflits (MARC) (XI). Bien que certaines parties soient plus volumineuses que d'autres, elles offrent, pour la plupart, une bibliographie sommaire et citent, de manière didactique, les législations de référence. Chaque point traité (ou presque) au sein

des différentes parties — subdivisées en titres, chapitres et/ou sections — est mis en exergue par une série de mots clés identifiant la problématique traitée.

Certes, le droit des personnes et des familles a connu d'importantes réformes depuis 2016, mais celles-ci ne rendent pas pour autant l'ouvrage obsolète. Certains auteurs ont, dans la mesure du possible, fait état de ces changements en mentionnant lesdites législations et, lorsque cela s'avère nécessaire, sont sortis du cadre pratique pour en expliciter les points théoriques. De plus, la période de jurisprudence étudiée ayant également eu son lot de réformes, celles-ci sont également abordées par les auteurs qui, lorsque cela s'avère pertinent, ont veillé à dresser un état avant/après de la jurisprudence concernée.

La première partie, écrite par Geoffrey Willems, dresse, en trois différents titres, un condensé très structuré de la jurisprudence relative au début et à la fin de vie (titre I), à l'état des personnes (titre II) ainsi qu'aux droits de la personnalité (titre III). Préférant la qualité à l'abondance de la jurisprudence, Geoffrey Willems fait le choix de mettre en avant un ou plusieurs arrêts illustrant au mieux le point de matière traité et ce afin de couvrir l'ensemble des sujets relatifs à la personnalité. Cependant, lorsque l'exhaustivité des décisions dans un domaine précis est rencontrée, il en est fait mention. Allant hors période de recension afin d'y intégrer la plus récente des jurisprudences européennes en matière de changement de sexe et par conséquent la législation belge s'y rapportant, il rend compte de l'ensemble des aspects techniques ayant trait à chaque matière abordée avec beaucoup de structure et de pédagogie.

La deuxième partie, rédigée par Guy Hiernaux de même que les troisième, quatrième et onzième parties, s'articule autour de quatre titres relatifs au mariage en prenant le parti d'une structure interne moins détaillée.

Après être revenu sur certaines considérations générales précédant la période d'analyse, l'auteur se penche successivement sur les conditions de forme et de fond du mariage, les questions de procédure ainsi que celles relatives à la nullité du mariage. Ce choix d'une structuration en quatre titres entraîne une certaine redondance de propos lorsque les thèmes abordés sont à cheval sur plusieurs d'entre eux. Avantage ou inconvénient, cette structure générale moins claire permet malgré tout une exhaustivité des propos lors de la consultation unique d'un titre.

La troisième partie traite du divorce et de la séparation de corps sous quatre titres principaux. Le premier et le deuxième titres portent le même intitulé mais alors que le premier s'attache à la réforme du divorce de 2007 et à son droit transitoire, le deuxième traite du fond du divorce pour désunion irrémédiable. Les troisième et quatrième titres abordent, quant à eux, le divorce par consentement mutuel et la séparation de corps. Bien que le travail de recherche soit présent et les remarques opportunes et pertinemment appuyées par d'autres auteurs, le choix de structuration, semblable à la deuxième partie du recueil, entraîne des répétitions. De plus, un certain nombre de références jurisprudentielles sont antérieures à la période de recherche exposée.

La quatrième partie, moins conséquente que les précédentes, traite des couples non mariés. Cette partie divisée en trois titres commence par une énonciation de généralités sur d'une part, les couples de fait, et d'autre part, la cohabitation légale. Ces deux thèmes sont ensuite abordés dans deux titres distincts. Dans ceux-ci, Guy Hiernaux brasse une série de problèmes juridiques rencontrés sans toutefois les structurer entre eux. Par ailleurs, certains arrêts de la Cour constitutionnelle cités sont hors du champ d'analyse.

Les cinquième et sixième parties sont toutes deux traitées par Nicole Gallus.

La cinquième aborde d'abord brièvement la filiation maternelle avant de décrire, sous huit chapitres, les différents modes d'établissement et de contestation de la filiation paternelle ainsi que les deux thématiques particulières de la gestation pour autrui et du droit judiciaire de la filiation. Sur base de la structure des différentes dispositions du Code civil concernées, Nicole Gallus

veille à exposer tant les cas d'es-pèce intéressants que les arrêts de la Cour constitutionnelle pertinents tout en prenant parti sur certaines questions.

La sixième aborde quant à elle la matière de l'adoption. Plus courte que la précédente, elle est vue par l'auteur comme le prolongement de cette dernière. Traitant tant de l'adoption simple que de l'adoption plénière, cette partie n'est pas structurée en chapitres ou sections mais garde l'aperçu par mots clés en début de chaque paragraphe. Nicole Gallus veille à être complète dans son analyse en intégrant, en notes de bas de page, le prescrit législatif postérieur à 2016 qui se trouve être en lien avec la jurisprudence constitutionnelle exposée.

La septième partie est rédigée par Michaël Mallien qui se distancie de la structure générale du livre pour offrir un exposé suivi (sans présence de mots clés) comprenant une introduction plus théorique, des illustrations de cas pratiques et une conclusion générale. Abordant les thématiques de l'autorité parentale, de l'hébergement et des relations personnelles, seules les questions relatives à la personne de l'enfant s'y retrouvent traitées. Michaël Mallien offre une synthèse des différents points de vue mis en cause devant les cours et tribunaux et structure son exposé sur la base d'une liste de critères déterminants que l'on retrouve également en jurisprudence. Il est le seul à proposer une conclusion générale articulée autour de deux questions récurrentes en droit de la filiation, à savoir : l'appréciation de l'intérêt de l'enfant et la prise en compte *in concreto* de cet intérêt.

La huitième partie, sous la plume de Didier Carré, traite des aliments relatifs tant au devoir de secours qu'à la pension après divorce ainsi que des contributions alimentaires pour les enfants. Deux autres titres sont également dédiés aux actions alimentaires non déclaratives de filiation et aux obligations alimentaires de droit commun. Didier Carré aborde l'ensemble de ces thématiques de manière complète et pédagogique en adoptant une structure constante mêlant rappels théoriques bien à propos et controverses de fond ainsi que leurs applications pratiques.

Dans la neuvième partie, aussi traitée par Michaël Mallien, les mots clés résumant les paragraphes font de nouveau place à un texte suivi relatif aux pra-



tiques de droit international privé en lien avec les thèmes précédemment abordés dans les autres parties de l'ouvrage. Avec un objectif affiché, d'une part, de synthétiser les règles de compétence ainsi que le droit applicable selon une structure récurrente, et d'autre part, de recenser la jurisprudence au regard de la période de recherche établie, Michaël Mallien lie pertinemment la pratique des juges du fond avec les règles de droit dans les matières relatives à la personnalité, au mariage et au divorce, à la filiation, à l'autorité parentale et l'hébergement ainsi qu'aux aliments.

La dixième et dernière partie, rédigée par Thomas Van Halteren, est la plus importante de l'ouvrage. Au-delà du survol de certaines thématiques, l'auteur s'attarde principalement sur le régime applicable aux incapables majeurs. La matière relative à cette partie ayant connu un très important changement sous la période jurisprudentielle considérée, il prend le parti de traiter tant « l'avant réforme » de 2013 que « l'après réforme ». Expliquant sa structure dans un avant-propos, l'auteur divise son exposé en six titres où les quatre premiers, relatifs à l'ancien régime applicable, exposent des thématiques ayant pour but d'éclairer le

cinquième titre, traitant du régime actuel de protection des personnes majeures vulnérables. Le sixième titre se réfère, quant à lui, à la protection de la personne des malades mentaux. L'analyse des différents arrêts de la Cour constitutionnelle permet de cerner l'ensemble des enjeux et complète très opportunément la lecture faite de la loi.

Finalement, l'ouvrage est clos par une brève mise en avant plus théorique des différents modes alternatifs de résolution des conflits (MARC) qui peuvent être mobilisés en droit des personnes et des familles. Au-delà de l'aspect théorique, Guy Hiernaux expose la jurisprudence touchant essentiellement à la médiation organisée par le Code judiciaire précédant la réforme de 2018.

Ce recueil de jurisprudence dense remplit son objectif descriptif avec un contenu de qualité. Les auteurs, chacun spécialiste dans son domaine, amènent une expertise adéquate et circonstanciée dans les sujets qu'ils développent. Cet ouvrage précis et pratique trouvera sans conteste une place de choix sur l'étagère de tout juriste familialiste.

Pauline HUART

D. Philippe, G. Schamps et A. Strowel (dir.), « **Droit des jeux de hasard** ». — Coll. CRIDES, Larcier, 2018, 347 pages.

Dans un ouvrage datant du siècle dernier, l'historien néerlandais Johan Huizinga se demandait fort à propos s'il n'eût pas été plus judicieux de qualifier notre espèce d'*homo ludens* plutôt que d'*homo sapiens*¹. Sage, elle ne le fut jamais, mais joueuse, ô combien ! Le jeu semble inhérent à la nature humaine et aucune civilisation n'en a jamais pu faire l'économie. Des jeux, il en est de charmants, nécessaires et éducatifs, voire thérapeutiques. D'autres révèlent une face plus obscure : les jeux d'argent et de hasard dont le présent ouvrage collectif s'est donné pour tâche de dessiner les contours, non seulement du point de vue juridique comme le suggère son titre, mais aussi économique, médical, mathématique et même philosophique.

Une première partie rassemble les contributions qui exposent les règles et principes juridiques qui gouvernent les jeux de hasard. D'entrée de jeu, le lecteur se retrouve dans l'arène européenne où sont exposées les règles et principes vus des côtés tant belge que français. Contrairement à d'autres secteurs, le législateur européen a laissé aux États membres le soin de réglementer à leur guise les jeux d'argent organisés ou offerts sur leur territoire. Ils ne s'en sont pas privés, tant pour protéger le public contre l'assuétude au jeu que pour récolter une manne bienvenue, ce second aspect prenant parfois le pas sur le premier. Ceci a conduit la Cour de justice à rappeler dans une succession d'arrêts les principes à respecter, parmi lesquels les principes de proportionnalité et de cohérence avec le but poursuivi.

Vient ensuite la contribution centrale qui aborde de manière synthétique les dispositions légales belges qui réglementent le jeu

sous ses différentes formes : les jeux de hasard, les jeux de loteries et les concours. Elle se termine par un chapitre consacré à la fiscalité des jeux de hasard que le lecteur intéressé par ces questions peut compléter utilement par une autre contribution consacrée à la question du blanchiment d'argent dans ce secteur sensible.

Cette première partie juridique se conclut sur la contribution d'Alain Strowel. Il y développe les questions délicates de la responsabilité des organisateurs et des intermédiaires des jeux en ligne qui foisonnent sur le *net*, et des mesures et accords de coopération, existants ou à envisager, visant à lutter efficacement contre les offres et les sites de jeux illicites.

Dans une seconde partie, l'ouvrage s'ouvre à d'autres disciplines. On lira ainsi avec intérêt deux contributions qui apportent un éclairage scientifique sur les aspects pathologiques liés aux jeux d'argent et les mécanismes cérébraux qui conduisent certaines personnes à jouer plus que de raison. Tout aussi intéressante est la contribution sur la modélisation mathématique des jeux de hasard. Elle nous promène dans les arcanes des probabilités, des statistiques et des aléas dont notre perception est souvent fautive. Une dizaine de pages

consacrées au libre-arbitre dans les jeux de hasard méritent aussi notre attention.

La commission des jeux de hasard ne pouvait manquer au rendez-vous. En sa qualité d'autorité de régulation, elle est un acteur essentiel et incontournable de toute activité liée aux jeux de hasard sur notre sol. Dans sa contribution, Etienne Marique ne se contente pas d'y résumer la mission et les caractéristiques de cette commission qu'il préside. L'auteur jette aussi un regard critique et personnel sur les qualités et les insuffisances de la politique publique actuelle ainsi que sur les défis à relever. Avant de conclure sur une proposition de régulation qu'il qualifie lui-même d'utopique, l'auteur passe en revue les systèmes de régulation de nos voisins britannique, français et néerlandais. L'autorité de régulation française, quant à elle, fait l'objet d'un développement complémentaire dans lequel l'auteur appelle de ses vœux à une harmonisation européenne.

En conclusion, voici un ouvrage pluridisciplinaire qui distribue toutes les bonnes cartes pour comprendre et naviguer dans cet univers, parfois inquiétant et toujours fortement régulé, des jeux de hasard.

Laurent DE BROUWER



Coups de règle

Larronnesse, enchanteresse, charmeresse.

J'aime beaucoup les féminins en -esse et en -eresse : *poétesse*, *doctoresse*, *abbesse*, *chanoinesse*, *vengeresse*, j'en passe et des meilleurs, notamment ceux qui sont chers aux juristes, comme *bailleresse*, *venderesse*, *demanderesse*, *défenderesse*, et même *acquéresse* (voy. J.T., 2010, p. 220). Je ne vous parlerai aujourd'hui que de quelques-uns d'entre eux.

Lecteur qui êtes mécontent de votre femme, compagne, maî-

tesse ou amie, et qui voulez éviter les termes grossiers, vous pouvez la traiter de *tigresse*, de *traîtresse*, voire, si vous voulez ajouter une touche religieuse, de *pécheresse* ou de *diabliesse*. Si vous êtes décidément en faveur d'un langage recherché, n'hésitez pas à la qualifier de *larronnesse*. Le mot est vieux et est déjà donné comme féminin de *larron* par Furetière (*idem* chez Littré et dans le *Trésor de la langue française informatisé*, lequel signale que ce féminin est rarement employé, ce que Hanse confirme ; Robert le juge archaïque). La